

Certificat de la conformité de la production en usine

0769 – CPR – VAS – 00651 – 1

Conformément au Règlement (UE) N° 305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement Produits de la Construction - CPR), ce certificat s'applique aux produits de construction:

Produits longs laminés à chaud en aciers de construction obtenus par laminage thermomécanique

mis sur le marché sous son propre nom ou sa propre marque par

ArcelorMittal Belval&Differdange
ArcelorMittal Commercial Sections S.A.
66, rue de Luxembourg, 4229 Esch/Alzette, Luxembourg

et fabriqué dans l'établissement de fabrication

ArcelorMittal Belval&Differdange
ArcelorMittal Commercial Sections S.A.
66, rue de Luxembourg, 4229 Esch/Alzette, Luxembourg

Ce certificat atteste que toutes les dispositions relatives à l'évaluation et à la vérification de la constance des performances décrites dans

ETA-10/0156, délivré le 10/12/2015

et

EAD 200022-00-0302

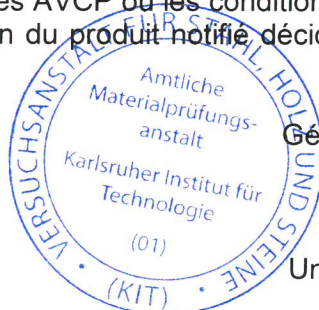
furent appliquées conformément au système 2+ et que

**la production en usine satisfait toutes les exigences y
décrites.**

Ce certificat a été délivré pour la première fois le 14 juin 2016 et demeure valide au plus tard jusqu'au 14 juin 2021 tant que:

- les conditions suivantes ne sont pas modifiées de manière significative, l'ETA, l'EAD, le produit de construction, les méthodes AVCP ou les conditions de production en usine.
- Sauf si l'organisme de certification du produit notifié décide de suspendre ou de retirer le certificat.

Karlsruhe, le 14 juin 2016



Gérant de l'Organisme Certificateur

Univ.-Prof. Dr.-Ing. T. Ummenhofer